

**ANNEXE D du règlement 127-2023**  
**Règlement 127-2023 décrétant un emprunt de 1 700 000 \$**  
**pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer**

**Marc-André Maheu**

---

**De:** Julie Céré <Julie.Cere@education.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 15 mars 2022 13:44  
**À:** Info Lanoraie  
**Cc:** Marc-André Maheu  
**Objet:** A-2021-0079 - Lettre d'annonce PSISRPE  
**Pièces jointes:** A\_2021\_79\_162 Municipalité de Lanoraie.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Terminé



Bonjour,

C'est avec plaisir que je vous annonce que votre projet d'aménagement d'un terrain de soccer à 7 a été retenu dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE).

Vous trouverez ci-joint la lettre d'annonce indiquant le montant d'aide maximal accordé.

**Votre organisme devra transmettre certains documents afin de permettre une analyse approfondie du projet, laquelle mènera à la signature d'une convention d'aide financière. Vous devez attendre la signature de la convention d'aide financière avant de débiter des travaux ou d'octroyer des contrats de construction ou d'approvisionnement.**

**Vous pouvez toutefois engager des coûts d'honoraires professionnels requis notamment pour la préparation des plans et devis, d'un échéancier et d'une estimation détaillée des coûts dès la date de la lettre d'annonce.**

**La non-conformité aux règles et aux normes du PSISRPE pourrait entraîner une réduction du montant de l'aide autorisée ou le rejet de votre demande.**

**Voici un résumé des étapes d'approbation à venir :**

1. Préparation des documents requis pour permettre la signature de la convention d'aide financière (un analyste vous transmettra un courriel indiquant les documents requis dans les prochaines semaines)
2. Transmission des documents requis à l'analyste responsable de votre dossier au ministère de l'Éducation
3. Signature de la CONVENTION D'AIDE avec le ministère de l'Éducation. Vous devez attendre la signature de la convention d'aide financière avant d'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux admissibles.
4. Réalisation des travaux.
5. Transmission de la reddition de comptes au ministère de l'Éducation lorsque les travaux seront terminés et que les factures auront été payées.
6. Traitement de la REDDITION DE COMPTE et versement de l'aide financière par le ministère de l'Éducation

Conformément aux règles et aux normes du programme, toute **annonce publique** dans le cadre de votre projet subventionné doit être faite par le gouvernement du Québec en concertation avec votre organisme. À défaut de respecter cette exigence, l'aide financière pourrait être annulée. Si vous souhaitez faire une annonce publique, vous devez contacter la Direction des communications du ministère de l'Éducation afin de convenir des modalités à respecter : 418 528-2265, poste 0, ou [dc@education.gouv.qc.ca](mailto:dc@education.gouv.qc.ca) .

Finalement, je vous invite fortement à prendre connaissance des règles et normes du programme en utilisant le lien suivant.

**\*\*\* Veuillez me confirmer en répondant à ce courriel que vous avez pris connaissance des informations ci-haut et qu'aucun contrat visant la réalisation des travaux ou l'acquisition de biens n'a été octroyé jusqu'à présent.**

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce message et je demeure disponible pour répondre à vos questions.

Auriez-vous l'obligeance de nous transmettre les coordonnées (courriel et téléphone) du maire?

Cordialement,

*Julie Céré*

Analyste

Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 26e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 646-2628 poste 3672

Télécopieur : 418 644-9474

Courriel : [julie.cere@education.gouv.qc.ca](mailto:julie.cere@education.gouv.qc.ca)

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !**

**AVIS IMPORTANT.**

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Québec, le 9 mars 2022

Monsieur André Villeneuve  
Maire  
Municipalité de Lanoraie  
57, rue Laroche  
Lanoraie (Québec) J0K 1E0

Monsieur le Maire,

Votre organisme a soumis une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, lors d'un appel de projets s'étant terminé le 20 août 2021.

J'ai le plaisir de vous informer que le projet d'aménagement d'un terrain de soccer à 7 a été retenu. Ainsi, une aide financière maximale équivalant à 67 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000,00 \$, pourrait être attribuée à votre organisme.

Des précisions concernant les règles et les normes du Programme vous seront communiquées sous peu par la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport. Le non-respect de ces règles pourrait entraîner une réduction de l'aide financière autorisée, voire le rejet de votre demande.

Pour obtenir un logo, pour toute question au sujet de l'application du Programme d'identification visuelle ou encore pour organiser une activité publique, veuillez joindre la Direction générale des communications à l'adresse [dc@education.gouv.qc.ca](mailto:dc@education.gouv.qc.ca) ou au 418 528-2265, poste 0.

En terminant, je vous remercie de contribuer au développement de la pratique sportive, récréative et de plein air. La réalisation de ce projet permettra d'offrir à la population le plus large accès possible aux infrastructures sportives, de loisir et de plein air.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



ISABELLE CHAREST

---

Marc-André Maheu  
directeur général et greffier-trésorier

---

André Villeneuve  
maire